

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION « LA LIGUE CONTRE LE CANCER » DU VAL-DE-MARNE ET LA VILLE DE VINCENNES POUR LA TENUE D'UN STAND D'AIDE A L'ARRET DU TABAC DANS LE CADRE DU MOIS SANS TABAC

DÉCISION N° DM-22-358 EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association La ligue contre le cancer du Val-de-Marne, représentée par Madame Mary-Régine MARION DUGRAIS, en qualité de viceprésidente, et située au 1^{er} rue de Paris 94000 Créteil, d'effectuer, d'organiser, à titre gratuit, une action de prévention dans le cadre du Mois sans Tabac le mercredi 9 novembre 2022;

DÉCIDE

DE SIGNER une convention avec la l'association La ligue contre le cancer du Valde-Marne, représentée par Madame Mary-Régine MARION DUGRAIS, en qualité de vice-présidente, et située au 1^{er} rue de Paris 94000 Créteil, pour la tenue et l'animation d'un stand de prévention d'aide à l'arrêt du tabac, à titre gratuit, dans le hall du bâtiment Cœur-de-Ville à Vincennes le mercredi 9 novembre 2022 de 15h00 à 17h00.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20220926-Imc1H10128H1-AR
Date de réception en Préfecture : 26/09/2022

Date de Publication : 26/09/2022